



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 10 avril 2017 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge
M. le conseiller Léon Leclerc
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2017-04-052

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-053

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2017

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 188 877 \$ soit 75 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2017 – 700 000 \$.



No de résolution
ou annotation

2017-04-054

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2017

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **195 150 \$** soit 6,2 % sur un global de 3 161 976 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2016 (solde) 89 156 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 14 300 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **887 551 \$**, soit 21 % du budget, réparties ainsi :

Administration	27 %	Urbanisme	30 %
Sécurité publique	27 %	Loisirs et culture	21 %
Transport	42 %	Frais de financement	6 %
Hygiène du milieu	28 %	CMM	50 %

Les dépenses d'investissement en 2017 s'établissent à **9 872 \$**.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 mars 2017 au montant de 185 459,79 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 185 459,79 \$ pour le mois de mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

2017-04-055

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-459 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2017-459 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-056

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2017-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 afin de mettre à jour certaines dispositions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutilleul



No de résolution
ou annotation

2017-04-057

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le second projet de règlement portant le numéro P-2017-464 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-452

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-452 afin de mettre à jour certaines dispositions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2017-465 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-058

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-466 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-453

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de construction numéro 2016-453 afin de mettre à jour certaines dispositions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2017-466 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-059

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-454

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 2016-454 afin de mettre à jour certaines dispositions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2017-467 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-060

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-468 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-455

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-455 afin de mettre à jour certaines dispositions ;



No de résolution
ou annotation

2017-04-061

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2017-468 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 943 402 (6, RUE DU PARC-BURGOYNE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 2 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise sur le lot 5 943 402 (6, rue du Parc-Burgoyne), en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Augmenter la circonférence des deux colonnes à l'entrée principale, afin de leur donner un aspect plus cossu ou augmenter le nombre de colonnes.
 - Intégrer un décroché d'environ deux pieds sur la partie droite de la façade principale (un recul ou un avancé), afin de rompre la linéarité de la façade avant.
 - Fournir un plan d'implantation du bâtiment projeté, indiquant la localisation des arbres existants afin de les conserver, à moins de contraintes majeures.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-062

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1460, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 13 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc



No de résolution
ou annotation

2017-04-063

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la rénovation (changement de revêtement extérieur et ajout de trois lucarnes) du 1460, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - S'assurer que le type de matériau du revêtement extérieur soit de la pierre naturelle ou qu'il s'y apparente le plus.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

WSP CANADA INC. - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra Inc. a déposé une requête introductive d'instance à la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-17-003432-146) en date du 9 janvier 2014 relativement au projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc – Secteur des Parcs et chemin du Lac-Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2014-02-036, le Conseil municipal a mandaté les avocats Dufresne Hébert Comeau Inc. afin de défendre ses intérêts dans le cadre de la réclamation de Sintra Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les avocats Dufresne Hébert Comeau Inc. ont besoin d'une assistance technique et factuelle de la firme qui avait le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, soit WSP Canada Inc. (anciennement Genivar Inc.) ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes attribuées pour cette assistance technique et factuelle par le Conseil municipal par ses résolutions numéros 2014-02-044, 2016-03-048 et 2016-12-196 sont maintenant échues ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Mandate la firme WSP Canada Inc. (anciennement Genivar Inc.) pour assister les avocats Dufresne Hébert Comeau Inc. afin de défendre ses intérêts dans le cadre de la réclamation de Sintra Inc. relativement au projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc – Secteur des Parcs et chemin du Lac-Saint-Louis, le tout selon un mode de tarification à taux horaire pour un montant additionnel approximatif de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-064

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À L'ABATTAGE DE FRÊNES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a mis en place un programme de surveillance et de contrôle de l'agrile du frêne pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a fait l'inventaire des frênes qui sont situés près des voies publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire procéder à l'abattage de 19 frênes en mauvaise santé et/ou dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par invitation auprès de trois entrepreneurs aux fins de réaliser ces travaux, et que trois soumissionnaires ont déposé une proposition dans les délais, à savoir :

Émondeur Maltais & Fils Inc.	6 175 \$
George Choudetzanakis Services	6 400 \$
Services d'Arbres Primeau Inc.	8 500 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que celle de la compagnie Émondeur Maltais & Fils Inc. s'avère être la plus basse conforme aux documents de soumissions ;



No de résolution
ou annotation

2017-04-065

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Émondeur Maltais & Fils Inc. le contrat relatif à l'abattage de 19 frênes en mauvaise santé et/ou dangereux pour limiter les dégâts dûs aux insectes nommés agriles du frêne au montant de 6 175 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité

LOT 5 140 633 - ACHAT

CONSIDÉRANT l'offre de vente par les propriétaires du lot 5 140 633 à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire conclure une entente de vente pour l'achat du lot 5 140 633 d'une superficie de 8 554,8 mètres carrés (92 083,1 pieds carrés) dans le Boisé Châteauguay-Léry pour un montant de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Joanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à l'achat du lot 5 140 633 d'une superficie de 8 554,8 mètres carrés (92 083,1 pieds carrés) dans le Boisé Châteauguay-Léry pour un montant de 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune information

CITSO

Aucune information

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 mars 2017, il y a eu discussions sur les états financiers au 31 décembre 2016

2017-04-066

TRANSPORTS ACCÈS INC. - ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de Transports Accès Inc., lesquels montrent un excédent des produits sur les charges de 14 333 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte les états financiers de Transports Accès Inc. pour l'année 2016, tels que déposés auprès de cet organisme le 29 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 8 mai 2017.

La première échéance pour le compte de taxes municipales 2017 est le 18 avril 2017.

Réforme cadastrale – Tous les matricules (numéro de dossier pour paiement) ont été modifiés suite à la mise à jour de la réforme cadastrale en 2016. Il est donc **très important** d'utiliser le nouveau numéro de matricule lors de vos paiements via votre institution financière.

Le service de collecte de branches (déchetage) débutera le mardi 2 mai 2017 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 7 novembre 2017 (exception 17 octobre 2017).

La Ville offre un programme d'achat regroupé du pesticide TreeAzin (homologué au Canada contre l'agrile du frêne) permettant une baisse du coût de traitement des frênes. Les citoyens intéressés par ce programme devront s'inscrire en remplissant le formulaire désigné à cet effet, avant le 19 mai 2017. En fonction du nombre de demandes, la Ville sera en mesure de négocier un prix d'achat. Lorsque ce prix sera déterminé, les citoyens intéressés devront s'engager à effectuer le traitement en signant un deuxième formulaire, accompagné du paiement, avant la date limite d'inscription, sans quoi les arbres ne seront pas traités à l'intérieur du contrat d'appel d'offre.

Ligue de Balle molle de Léry - La saison débutera le mardi 18 avril 2017. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 22 h 00.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 6 mai 2017. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

La journée de la famille aura lieu le samedi 20 mai 2017 à l'hôtel de Ville de Léry de 10 heures à 15 heures. S'il y a pluie, la journée est remise au dimanche 21 mai 2017.

Concerts Léry sur le Lac :

Dimanche, 18 juin 2017 – Les cordes

Dimanche, 30 juillet 2017 – Les voix

Dimanche, 17 septembre 2017 – Orgue et harpes

14 heures à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel ou 60 \$ pour les 3 concerts (billets de saison). Pour acheter vos billets, contactez Michel Boisvert au 450 691-6847 (ou en personne à l'hôtel de ville)

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger demande à M. le maire Walter Letham s'il y a eu discussion entre les membres du conseil d'administration du Club nautique Woodlands concernant un éventuel transfert de la propriété à la Ville de Léry. Il demande aussi s'il y a eu un suivi par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) suite aux rencontres avec M. le maire Walter Letham concernant les intervenants dans le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I.

M. le conseiller Éric Pinard indique que le travail continu sur le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois et que le Conseil municipal est en préparation pour une consultation publique à venir.

M. le conseiller Jacques Laberge indique qu'il a récemment discuté de la Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie avec le bureau du député provincial Pierre Moreau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur la quote-part 2017 payable à la CITSO, l'entente intermunicipale en matière de gestion du service incendie avec la Ville de Mercier, l'écoulement des eaux pluviales sur la rue Asselin, la possibilité du transfert du Club nautique Woodlands à la Ville de Léry, les modifications aux règlements d'urbanisme, l'approbation référendaire du second projet de règlement de zonage P-2017-464, la consultation publique dans le cadre du plan particulier d'urbanisme du noyau villageois, le règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 concernant les nouvelles constructions, démolitions et rénovations sur le chemin du Lac-Saint-Louis, la possibilité de tenir un référendum en même temps que les élections municipales ainsi que sur l'étude de faisabilité par SNC-Lavalin Inc. relativement à la reconfiguration des étangs aérés existants.



2017-04-067
No de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 h 59.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER